

Préparation pour la sanction

Formation générale des adultes

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Défendre des idées – Cours 1

Programme de la formation de base diversifiée

FRA-5201-2

SITUATION D'AIDE À L'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE : LIRE ET APPRÉCIER DES TEXTES VARIÉS

Faut-il taxer les boissons sucrées?



Nom de l'adulte : _____

Date : _____

MISE EN SITUATION

Le gouvernement fédéral cherche à renflouer ses coffres en instaurant une nouvelle taxe qui pousse les citoyens canadiens et les entreprises à réfléchir.

Il envisage de taxer les boissons sucrées.

Est-ce une bonne chose?

À vous de vous pencher sur ce dossier.



LES BLOGUES

Texte 1

Non à la taxe sur les boissons sucrées

© 28/11/2016 08:14 EST | Actualisé 28/11/2016 08:14 EST



Carl Vallée

Directeur, Québec à la Fédération canadienne des contribuables

L'étiquette de la « droite morale » est assez répandue dans notre société. Elle est lancée à quiconque essaie de règlementer les comportements des uns et des autres en société à travers un système de valeurs qui leur est propre et en utilisant toute la force de l'État pour le faire respecter. Se peut-il qu'il existe également une « gauche morale », c'est-à-dire des groupes de gens qui veulent utiliser l'État comme outil afin d'imposer leur vision de ce qui est un comportement acceptable ? C'est en fait ce que font des groupes comme la coalition Poids qui demande depuis des années au gouvernement d'imposer une taxe sur les [boissons sucrées](#). Quelle mauvaise idée ici! Les Québécois ne savent-ils pas que le sucre, consommé en trop grande quantité, est mauvais pour la santé ? À notre grand désarroi, régler un problème en inventant une nouvelle taxe semble faire partie de l'ADN québécois.

Tout d'abord, l'intention de la coalition Poids est noble. C'est d'ailleurs sans doute pour cela qu'elle se sent habilitée à utiliser l'argent des contribuables qu'elle reçoit en subventions du gouvernement du Québec pour faire la promotion d'une nouvelle taxe sur ces mêmes contribuables. Mais la solution proposée par l'organisme n'est pas vraiment la bonne pour lutter contre l'obésité au Québec. Effectivement, certains faits tendent à démontrer le contraire. Selon des données recueillies par Statistiques Canada, la tendance lourde montre que la consommation de boissons gazeuses est en diminution constante. Entre 1998 et 2012, elle a diminué de 35 %. Pourtant, les problèmes d'obésité persistent. Comment donc expliquer cette contradiction ? Et pourquoi la coalition Poids vise-t-elle seulement les boissons sucrées ? Qu'en est-il des Big Macs et des produits sucrés à base de lait ou de café ? Seront-ils également taxés dans un avenir rapproché? La logique de ceux et celles qui revendiquent cette taxe va s'arrêter où exactement ? Les contribuables sont en droit de savoir.

Par la suite, l'exemple danois en la matière est éloquent. Après avoir imposé la taxe en automne 2011, les Danois ont vite réalisé que la taxe n'a pas généré les effets escomptés. Au contraire, elle a incité les Danois à éviter la taxe en faisant leur épicerie de l'autre côté de la frontière en Allemagne et elle a ultimement causé un grand tort aux commerçants qui ont vu leurs chiffres d'affaires fondre. Ses effets ont été ressentis négativement par l'économie danoise, si bien que le gouvernement a aboli la taxe en automne 2012. Bref, une taxe sur les boissons sucrées est une mesure simpliste qui n'est pas à la mesure de la complexité du problème qu'est l'obésité, un problème qui a vraisemblablement plusieurs facettes sociales, biologiques et environnementales.

Enfin, la proposition est tellement mal ficelée qu'elle donne l'impression d'être simplement un autre stratagème du gouvernement pour remplir ses coffres aux dépens des contribuables. La seule chose qu'une taxe sur les boissons sucrées va amincir, c'est le portefeuille des Québécois! La fédération canadienne des contribuables estime que le gouvernement pourrait amasser 115 millions de dollars annuellement avec l'instauration de cette taxe. Les contribuables québécois en ont marre de se faire dire quelles habitudes de vie sont acceptables aux yeux du « gouverneman » et lesquelles ne le sont pas. Informons les Québécois sur les avantages et les inconvénients des produits qu'ils consomment, mais de grâce, arrêtons de leur imposer des modèles à coups de taxes et laissons-les décider.

[http://quebec.huffingtonpost.ca/carl-vallee/taxe-sur-les-boissons-sucrees b 13226382.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/carl-vallee/taxe-sur-les-boissons-sucrees-b-13226382.html)

LES BLOGUES

Texte 2

Oui à la taxe sur les boissons sucrées

© 30/11/2016 07:01 EST | Actualisé 30/11/2016 09:16 EST



Corinne Voyer

Directrice et porte-parole de la Coalition Poids

Réponse au blogue Non à la taxe sur les boissons sucrées, de Carl Vallée, directeur Québec à la Fédération canadienne des contribuables Dans son texte sur la taxation des boissons sucrées, Carl Vallée avance plusieurs affirmations partielles qui méritent des réponses.

D'entrée de jeu, Carl Vallée sous-entend que la [Coalition Poids](#) (ça, c'est nous), cherche à punir ces Québécois qui n'ont pas entendu ou tenu compte de notre message. Tout le monde sait très bien que le sucre est nuisible pour la santé. M. Vallée devrait plutôt se soucier du fait que le marketing de l'industrie a une influence sur la consommation et l'achat d'un produit? Dans le cas des boissons sucrées, souvent moins chères que l'eau ou le lait, les bas prix et les rabais répétés sont des outils marketing efficaces. L'augmentation du prix de ces produits non-essentiels de 10 à 20% par une taxe permet de réduire leur attrait pour le consommateur et d'envoyer un signal clair sur l'importance d'en diminuer la consommation. Qui plus est, notre proposition offre un retour au contribuable puisque la taxation suggérée est intimement liée à un réinvestissement des revenus en prévention de l'obésité et des maladies chroniques, dont l'accès aux aliments sains.

Par la suite, l'argent du contribuable est au cœur des préoccupations de la Fédération canadienne des contribuables. Cette dernière valorisera certainement notre idée d'investir massivement en prévention. Il faut savoir que chaque dollar investi pour prévenir des maladies graves, invalidantes et évitables, permet d'épargner 5\$ en coût de santé. Qui paye les coûts de santé? Les contribuables. Ne pas agir de manière plus coûteuse pour prévenir les maladies évitables, tout en ayant ce pouvoir, revient à taxer fortement les citoyens. L'Institut national de santé publique du Québec chiffre les coûts de l'obésité des adultes et de ses conséquences à 3 milliards de dollars par année. Près d'un adulte québécois sur cinq est obèse et plus de la moitié fait de l'embonpoint. La problématique est collective, d'où la nécessité d'une gamme de mesures collectives, incluant une taxe sur les boissons sucrées.

La littérature scientifique identifie la consommation régulière de boissons sucrées comme étant la seule pratique alimentaire constamment associée à l'obésité infantile. Les boissons sucrées, en plus d'être des calories vides ne rassasiant pas, sont associées au diabète de type 2, à la carie dentaire et aux maladies cardiovasculaires. Même si elle est répétée, l'information sur les conséquences néfastes de ces produits a des limites puisqu'ils sont toujours largement consommés. L'Institut de la statistique du Québec rapportait récemment que près du quart des jeunes de 15-24 ans consomment au moins une boisson sucrée par jour. Aucun produit consommé quotidiennement par un grand nombre de Québécois de tous âges ne contient

autant de sucre ni est reconnu aussi néfaste : c'est la raison pour laquelle cette seule catégorie est actuellement ciblée par une taxe. Voilà la logique que suivent la Coalition Poids et plusieurs autres organisations réclamant une taxe sur les boissons sucrées.

M. Vallée s'interroge sur l'efficacité de la taxe sur la réduction de l'obésité et réclame l'examen des faits. Il affirme que les ventes de boissons gazeuses déclinent et que l'obésité continue de croître. Pourquoi isole-t-il les boissons gazeuses des boissons sucrées? Si la vente de boissons gazeuses a bien diminuée, l'industrie a depuis grandement diversifié ses produits. La demande s'est déplacée et les ventes se portent très bien. À preuve, un adulte sur cinq boit au moins une boisson sucrée chaque jour. Le consommateur a le choix parmi plusieurs produits autres que les boissons gazeuses : cocktails de fruits, thés glacés, boissons dites sportives et énergisantes, etc.

En citant l'exemple danois, l'auteur omet de préciser aux lecteurs que cette taxe ne s'appliquait pas uniquement sur les boissons sucrées, mais aussi aux gras saturés (incluant les produits laitiers et la viande). En soi, cet oubli masque le fait que notre proposition et « LA » taxe danoise ne visent pas du tout la même chose, n'ont pas les mêmes effets et ne peuvent être comparées. Jusqu'à présent, les données sur l'efficacité de cette taxe pour réduire la consommation de ces produits sont pourtant très encourageantes. Soulignons aussi que M. Vallée n'a pas pris en compte tous les autres endroits qui ont taxé les boissons sucrées avec des retombées positives, dont la France, le Mexique, Berkeley, Philadelphie et, suite au scrutin du 8 novembre, quatre autres villes américaines. Et les revenus générés dans plusieurs de ces juridictions permettent de soutenir des activités de prévention.

Enfin, la Coalition Poids n'a jamais prétendu qu'une taxe sur les boissons sucrées allait à elle seule régler la problématique de l'obésité. Les boissons sucrées sont visées parce que la science les identifie comme un important contributeur à l'obésité et à de graves maladies chroniques et qu'elles sont fortement promues par l'industrie.

http://quebec.huffingtonpost.ca/corinne-voyer/oui-a-la-taxe-sur-les-boissons-sucrees_b_13306312.html

Questionnaire

1- À la lecture des deux textes ci-dessus, reformuler la thèse et l'intention de communication de chacun d'eux.

Texte 1

Thèse : _____

Intention : _____

Texte 2

Thèse : _____

Intention : _____

2- Dans le tableau, reformulez les arguments que les auteurs des deux textes proposent et les justifications sur lesquelles ils sont fondés.

<p>Arguments favorables et justifications</p>	<p>Arguments défavorables et justifications</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p>

<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>
<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>	<p>* _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>* _____</p> <p>_____</p>

3- Vous avez identifié plusieurs arguments au numéro précédent. Selon vous, sur quelle stratégie argumentative (ou procédé argumentatif) chacun des auteurs axe son argumentation? Appuyer vos réponses à l'aide d'éléments du texte.

4- Selon vous, qu'est-ce qui assure la crédibilité de ces deux textes?

5- Pour chacun des textes lus, dégagez le point de vue de l'auteur en vous référant aux marques de modalité qui vous ont permis de l'identifier.

Texte 1

Texte 2

6- En quoi le ton et l'argumentation du texte 2 viennent appuyer l'intention de communication ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments du texte.

7- C'est maintenant votre tour de vous prononcer à propos de cette taxe sur les boissons sucrées. Expliquez votre réaction en vous appuyant sur vos expériences, vos connaissances ou vos repères culturels ET sur des éléments des textes.
